



le Grenelle de la Mer

LE HAVRE Haute Normandie Le 11 juin 2009

Grands Témoins

- Ghislain de Boissieu, Vice-président GT1
- Eric Levert, Rapporteur GT3

Nombre estimé de participants : 250-300

Les débats sont animés par M. Bertrand Tierce, journaliste.

Ouverture

Philippe Ducrocq, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement - représentant le Préfet de la région Haute-Normandie Rémi Caron - ouvre la rencontre. La mer appelle une réflexion renouvelée commune et partagée dans une perspective de développement durable. Le développement durable reste une priorité forte pour le Gouvernement. C'est dans cet esprit que le Grenelle de l'environnement a été lancé en automne 2007 dans le but d'initier un débat national suivi de propositions concrètes pour construire un monde durable.

Dans cet objectif, le MEEDDAT a créé en région une direction régionale à son image, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ayant pour principe de base le développement d'une approche intégrée des territoires. Il s'agit de concilier développement économique, la question écologique et la dimension sociale. Le Préfet de région suit personnellement l'ensemble des projets de territorialisation du Grenelle qui visent à concrétiser les engagements du Grenelle de l'environnement en actions concrètes et visibles dans la région Haute-Normandie.

Le principe de la gouvernance à cinq, aujourd'hui mis en œuvre, est gage de concertation et de l'expression de la pluralité des points de vue.. Il remercie l'ensemble des participants pour s'être livrés à cet exercice par les ateliers du matin.

Le Grenelle de l'environnement ne se limite pas aux enjeux terrestres. La mer est un espace indispensable au développement des peuples mais reste un monde peu connu, renfermant une multitude d'écosystèmes riches mais fragiles soumis à de nombreuses interactions. Pour évoquer ces questions, le Ministre d'État Jean-Louis BORLOO a lancé le Grenelle de la mer à travers une réflexion nationale et une consultation des Français par le biais de réunions régionales. Quatre ateliers de réflexion régionaux se sont réunis dans la matinée, chargés de porter un regard critique sur les propositions des quatre groupes nationaux et d'exprimer les attentes des Hauts-Normands. L'objet de cette rencontre publique est de restituer ces travaux d'ateliers et d'engager un débat sur les attentes des acteurs de la mer en Haute-Normandie.

Philippe Périssé - Préfet maritime Manche et Mer du Nord - salue la présence en nombre des participants, traduisant l'intérêt du sujet et l'ampleur de la communauté de la mer. Le Ministre d'Etat a proposé aux groupes de travail nationaux des thèmes de travail très vastes. Ils ont produits de riches propositions que les ateliers régionaux ont discuté.. De cette diversité concertée doit naître la richesse des débats. Cette réflexion commune doit être l'occasion de voir la mer depuis la terre, la terre depuis la mer et la mer depuis la mer. En Manche et Mer du Nord, quatre régions bordent une zone maritime aux activités nombreuses et variées, générant des conflits d'usage : ports maritimes, activité touristique, pêche maritime professionnelle et de loisir,

activités nautiques de loisir, production d'énergie éolienne, extraction de granulats, trafic maritime majeur. L'Etat français et son homologue britannique surveillent conjointement la navigation, détectent et répriment les pollutions et diligents les opérations de sauvetage et d'assistance avec les autorités belges ; la coopération est permanente.

Philippe Périssé invite chacun à embarquer en cherchant à naviguer sur l'avant, c'est-à-dire à identifier les défis à relever pour garantir l'avenir des espaces marins et littoraux et leurs usages.

Restitution des quatre ateliers régionaux

Introduction

Ghislain de Boissieu, vice-président de l'atelier national n°1, témoigne de la tenue des travaux nationaux. La première réunion nationale s'est tenue le 9 avril 2009. Les quatre groupes de travail, composés de 50 participants - élus, Etat, employeurs, syndicats salariés, personnalités qualifiées physiques et morales, ont ensuite mené d'intenses travaux sur des thèmes spécifiques. Des centaines de propositions ont été recueillies ; la recherche d'un consensus a permis de sélectionner les plus fortes, soit 100 à 150 propositions par groupe.

Les réunions régionales qui débutent ce jour seront suivies d'un recueil d'idées auprès des internautes. Des comités opérationnels seront probablement mis en place par la suite pour travailler sur les propositions qui auront été arrêtées par le Ministre.

Les réunions de lancement des ateliers nationaux ont donné lieu à quelques rugosités entre les participants. Puis, à force de débats, les méfiances et *a priori* ont commencé à s'estomper ; l'écoute et la cohésion se sont développées. Il est rapidement apparu que le consensus était possible et que le travail devait se poursuivre. Personne n'a par ailleurs cherché à prendre le pouvoir.

Au vu du défi, chacun doit inscrire sa réflexion sur une échelle de longue durée, dans une vaste dimension spatiale et dans une logique de projet, afin de considérer la problématique dans un *continuum* et d'envisager de nouvelles formes de gouvernance. « *Mer, tiens bon la barre, les hommes vont te sauver* (Isabelle Autissier). »

1. La délicate rencontre entre la terre et la mer

Patrice Gélard, Sénateur et Président de l'atelier régional n°1, témoigne d'un excellent climat au sein de l'atelier. Les préoccupations environnementale et écologique ont été prises en compte comme les nécessités de nature économique.

Les participants ont fait valoir leur volonté de renforcer le cabotage, la nécessité de renforcer les autoroutes de la mer, de mettre en place une nouvelle forme de gouvernance, de favoriser la connaissance et le développement de la recherche sur les problématiques de la mer et s'interrogent sur le besoin de nommer de nouveau un ministre de la mer.

Les particularités haut-normandes suivantes ont été mises en exergue :

- des pressions importantes sur l'environnement naturel liées aux activités anthropiques (pollutions des eaux essentiellement), et l'érosion des falaises;
- la nécessité d'une meilleure connaissance des écosystèmes et leur surveillance ;
- la nécessité de prendre en compte les préoccupations continentales par le développement de la recherche ;
- la transposition à venir des directives européennes dans la région, notamment la directive cadre sur l'eau qui demande l'atteinte du bon état des eaux en 2015, la directive stratégie marine et les directives Natura 2000 qui s'appliqueront sur l'espace marin et qui devront être compatibles avec d'autres activités d'exploitation de la mer ;
- la nécessaire révision des politiques d'aménagement du territoire en intégrant dès l'amont les enjeux environnementaux ;
- la nécessaire mise à disposition de tous de l'information et la valorisation des recherches et des connaissances ;
- la nécessaire mise en place d'une gouvernance cohérente pour une gestion intégrée et solidaire.

Les propositions et pistes d'actions proposées sont les suivantes :

- l'élaboration d'une vision globale de la gestion et de l'utilisation des granulats marins compte tenu des conséquences sur le milieu marin et notamment sur la faune ;
 - la définition d'un plan départemental ou régional du développement des éoliennes en mer ou d'exploitation de la mer en vue de produire de l'électricité ;
 - une meilleure prise en compte des activités de pêche individuelles ;
 - l'instauration d'un tourisme durable, respectueux de la mer et des espaces proches du rivage ;
 - une meilleure gestion des zones de transition et de leurs fonctionnalités ;
 - le dépassement des régions administratives actuelles pour parvenir à une véritable cohérence dans la gestion des problématiques liées à la mer et la création d'une structure permanente de veille à l'égard des problèmes de la mer (sur la question du dépassement des frontières administratives, la Haute-Normandie pourrait être territoire d'innovation).
- Ces actions s'inscrivent dans la réalisation d'une vision stratégique intégrée à l'échelle géographique pertinente (amont-aval et latéral) pour l'ensemble des activités associées à la mer.

Sollicités pour intervenir en réaction à cette présentation, aucun participant au groupe de travail régional ne prend la parole.

2.

Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Frédéric Moncagny de Saint-Aignan, Président de la fédération nationale des pilotes maritimes et Président de l'atelier régional n°2, souligne la grande écoute et le calme des participants - traduisant peut-être l'attente et l'espoir soulevés par le Grenelle de la mer dans le monde maritime - ainsi que le foisonnement d'idées qui ont caractérisé la tenue de cet atelier.

Suite à la présentation, un représentant de la pêche maritime de loisir déplore que la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers n'ait pas été invitée à participer au Grenelle national. Cette remarque sur l'absence de représentants de la pêche de loisir sera réitérée par plusieurs intervenants au cours de la réunion.

Les réactions haut-normandes à la synthèse nationale font apparaître la nécessité de :

- dresser un état de référence - état de lieux, cartographies - permettant de pouvoir ensuite mesurer l'impact des projets, ce qui nécessite un suivi de long terme très en amont du projet ainsi qu'un suivi *a posteriori* sur de longues périodes et sur une zone géographique importante : état des lieux, outils de connaissance, surveillance et évaluation sur le terme des projets s'imposent ;
- adopter un raisonnement en 3D intégrant la profondeur de la mer ;
- renforcer la représentation de la France dans les instances internationales et communautaires ;
- respecter les normes réglementaires, notamment celles découlant de la directive cadre sur l'eau et la directive cadre stratégie marine.

S'agissant des particularités du territoire, les participants ont mis en exergue le difficile privilège - pour la Haute-Normandie - de réunir sur un territoire contraint entre l'estuaire de la Seine et la Baie de Somme l'ensemble des problématiques maritimes ou para-maritimes. La région est en outre à proximité d'une des principales voies maritimes de la planète et le siège de projets industriels ou portuaires : Port 2000, terminal méthanier d'Antifer, extraction de granulats, éoliennes en mer, Grand Paris... Cette richesse se traduit par la production de nombreuses études qu'il conviendrait de prendre en compte dans le cadre du Grenelle de la mer, notamment le rapport du Grenelle de l'Estuaire qui doit être rendu le 22 juin 2009.

Le groupe a formulé les propositions suivantes :

- faire le lien entre le Grenelle de la mer et les études antérieures produites sur le territoire de la Haute-Normandie ;
- solliciter les financements européens disponibles et réorienter certaines taxes vers le Grenelle de la mer ;

- rédiger un Code maritime regroupant tous les règlements applicables au domaine maritime ;
- créer un observatoire de la côte d'Albâtre.

Les participants ont également formulé de nombreuses propositions concrètes et précises visant à réduire l'impact environnemental de certaines activités (*non exposées en plénières*). Puis le groupe a conclu ses travaux sur le message suivant : « *Les larmes de nos souverains ont le goût salé de la mer qu'ils ont ignorée* » (Cardinal Richelieu).

Un représentant de la pêche maritime de loisir signale que le développement des récifs artificiels semble intéressant pour le développement de la faune maritime. Il tire par ailleurs la sonnette d'alarme quant à la pollution de la ressource.

2. La mer, une passion à partager

Eliane Talbot, Vice-Présidente de l'Université du Havre et Présidente de l'atelier régionale n°3, témoigne également d'un excellent climat dans la tenue des débats au cours desquels chacun a pu s'exprimer. Les termes « partage » et « passion » ressortent fortement de cet atelier. Elle déplore en revanche l'absence de représentants de la pêche professionnelle qui n'a pas permis d'aborder les questions de sécurité et le manque de recul par rapport à la synthèse nationale remise la veille.

Les participants ont partagé le constat national sur la nécessité de faire connaître le milieu et le monde maritime à tous, par la sensibilisation du grand public et de tous les usagers qu'ils soient marins, professionnels ou non, ou encore touristes. Le groupe a réfléchi à l'organisation de nouvelles pratiques de la mer, en insistant sur la préservation de cet espace et les enjeux environnementaux, ainsi qu'à l'organisation des usages, notamment au niveau de la plaisance, des transports maritimes et de la protection du milieu, l'enjeu étant de construire de nouveaux rapports.

Ont été évoquées au titre des particularités haut-normandes :

- la présence de plusieurs grands ports maritimes dans la région, l'importance économique des ports de commerce et le maintien d'une activité de pêche (enjeux culturels, évolution des traditions) ;
- une façade maritime très importante, siège d'activités variées (pêche, transport, loisirs) et aux enjeux environnementaux importants ;
- une culture maritime concentrée sur des foyers littoraux.
- Les propositions ont été nombreuses. Le *leitmotiv* a toutefois été communication, décroisement et formation.

Par mi les propositions, ont été évoquées :

- la formation et la découverte de la mer et de ses métiers notamment pour les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants ;
- la formation continue - obligatoire ou facultative - des acteurs de la mer - plaisanciers, professionnels, usagers ; une proposition serait d'instaurer une journée de la sécurité en mer qui permettrait à différents acteurs de se rencontrer et de partager leurs expériences, et de sensibiliser aux contraintes environnementales ;
- une communication accrue sur les filières de formation, notamment par le contact direct entre personnalités de la profession et écoliers, *via* la télévision (nouveaux types d'émission) ou Internet et la mise en place de jumelages entre villes maritimes et villes de l'intérieur ;
- l'amélioration des conditions de travail des marins professionnels, l'objectif étant de sortir la sécurité du cercle des spécialistes, de partager cette information et de faire connaître les consignes de sécurité.

En matière de communication, l'importance du rôle des conseillers d'orientation a été particulièrement mise en avant. Pour finir, Eliane Talbot souligne l'importance prise par les débats sur la formation, la sensibilisation et le nécessaire décroisement.

Les participants à l'atelier sont invités à prendre la parole.

Claude Barbay (Haute-Normandie Nature Environnement) signale avoir été frappé par la volonté de plusieurs participants de masquer les éléments non favorables à la Haute-Normandie pour n'afficher que les éléments positifs, ce qu'il ne partage pas. Seule une base d'analyse saine permettra à son sens d'avancer. Il observe par ailleurs que la présentation ne mentionne pas la nécessité de créer un lieu de débat, de gouvernance, d'information, de concertation et de suivi sur l'ensemble de ces questions et sur la base du Grenelle. Enfin, très souvent lors des travaux de l'atelier, l'idée d'association s'est limitée aux associations de plaisanciers. Le public semble ainsi un peu laissé de côté.

Alexis Maheut (Président du Comité régional des pêches de Haute-Normandie) signale ne pas avoir participé à ce groupe de travail mais s'étonne de certains propos tenus. Il rappelle qu'une activité de pêche a toujours été maintenue au Havre et tient à souligner que sans marin pêcheur, personne ne serait en mesure d'observer concrètement et d'alerter l'opinion sur les contaminants en mer et la qualité de l'eau .

3. Planète mer : inventer de nouvelles régulations

Jacques le Bas, Président de la Maison de l'estuaire de la Seine et Président de l'atelier régional n°4, souligne à son tour l'excellent climat dans lequel se sont déroulés les débats. En réaction à la synthèse nationale, le débat a principalement porté sur le problème de l'emploi au sein des navires, les pavillons de complaisance, l'accueil des marins dans les ports, les problèmes des flottes de cabotage (diminution des armements et des équipages), les problèmes de formation – notamment à l'anglais – compliquant les rapports entre les différentes parties, le manque de personnels de l'Inspection du travail en charge des questions maritimes et la difficulté des inspecteurs à monter à bord des navires étrangers.

Une loi de modernisation sociale en matière maritime serait la bienvenue. La France devrait par ailleurs pousser davantage pour que la convention de 2006 soit ratifiée dans tous les états.

Ont également été constatés un manque de personnels au plan mondial compte tenu du développement du transport maritime ou encore la nécessité de former et d'attirer les jeunes. En termes de sécurité, les progrès accomplis en matière de réglementation technique ont été constatés mais les participants ont souligné le déficit humain pour la faire respecter. Le groupe a également évoqué la nécessité d'améliorer l'organisation de la réponse apportée aux pollutions maritimes importantes. Il a fait valoir le souhait de trouver le moyen de transmettre les propositions des professionnels de terrain aux instances de décision. La question des outils de régulation a également été abordée (structures locales, structures de bassin, échelle internationale), de même que celle de la nécessité d'une plus grande coordination des moyens de sauvetage et de surveillance. Le thème de la gouvernance a été abordé, qu'elle soit mondiale ou européenne. Le groupe a évoqué l'importance d'y associer le public, les organisations syndicales et les associations et d'une gouvernance opérationnelle basée sur la connaissance. Des schémas de planification ont été réclamés à chaque échelle de territoire. Le besoin d'un lieu d'animation et de réflexion a été soulevé, de même que la responsabilisation des donneurs d'ordre.

Ont été évoquées au titre des particularités du territoire :

- des compétences spécifiques en termes de formation (Ecole nationale de la marine marchande, lycées maritimes, Ecole de la Batellerie) mais sur lesquelles une plus grande information est nécessaire ;
- des structures existantes telles que les Conseils de développement des ports, l'Arc manche, le pôle compétitivité logistique et le Grenelle de l'estuaire sur lesquelles il convient de prendre appui.
- Enfin, le groupe a formulé les propositions suivantes :
- développer la formation et l'attractivité des métiers en s'appuyant sur les établissements existants ;
- développer une filière complète de construction et de déconstruction des navires ;
- mettre en place un schéma directeur de la mer (à une échelle plus grande que la Haute-Normandie) qui permettrait de traiter les problèmes de ressource, d'investissements ou d'infrastructures ;
- mettre en place un lieu de concertation et de partage des connaissances s'appuyant sur les acteurs de terrain pour échanger, formuler des propositions et informer.

Les membres de l'atelier sont invités à s'exprimer.

Un représentant de la CFE-CGC indique que la promotion d'un travail décent en mer fait partie des préoccupations de la CFE-CGC, notamment en incitant les états à ratifier la convention sur le travail maritime de 2006 et en promouvant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et des armateurs. A ce titre, une initiative telle que celle lancée sur les paradis fiscaux pourrait être lancée sur les pavillons de complaisance, dans l'objectif d'établir une liste noire.

Rémy Lemaître (Inspecteur sécurité des navires, délégation CGT) observe que le sujet de la pollution et de sa prévention a peu été abordé lors de l'atelier. Il souhaite toutefois attirer l'attention sur la demande qui est faite aux gros navires du port du Havre de trier les déchets à bord alors que ceux-ci sont, à quai, collectés dans une benne unique.

Un marin pêcheur dans la salle, considère que la France devrait s'appuyer sur les règles internationales existantes pour améliorer la sécurité et le niveau de compétences des navires étrangers.

Synthèse des différents groupes de travail régionaux

Louis-Alexandre Romana, Président du conseil scientifique de l'estuaire de la Seine, rappelle en introduction que la Manche figure parmi les trois zones maritimes mondiales enregistrant le plus de problèmes de pollution (Source *Nature*). La zone est considérée comme « morte » sur Google map. La région se caractérise également par la présence de nombreuses activités, créant un contexte très différent de celui des autres zones côtières françaises. Enfin, il convient de noter que la directive relative à la stratégie marine sera très contraignante et nécessitera un important travail.

Quatre thèmes ressortent de la synthèse nationale et des travaux des groupes locaux :

- la gouvernance ;
- la connaissance en appui à la gouvernance ;
- le développement durable ;
- les activités maritimes.

La baie de Seine fait partie des huit sites français dont les problématiques exigent une gouvernance complexe. Cette gouvernance doit permettre la prise de décisions communes, ce qui nécessite l'établissement préalable d'un document guide définissant le futur possible du territoire. Cette gouvernance exige également que la connaissance scientifique soit disponible, c'est-à-dire le renforcement de l'interface entre connaissance et gouvernance. A ce titre, le statut des GIP doit être renforcé. Il est par ailleurs nécessaire de considérer l'ensemble, depuis la montagne jusqu'à la mer, comme un *continuum*, quitte à envisager la possibilité de taxer les flux des fleuves à la mer.

« *Les espèces ne doivent pas être étudiées de façon isolée mais comme partie intégrante de l'environnement où elles se trouvent* » (Alexander von Humboldt).

Discussion avec la salle

Chacun est invité à faire part de réflexions et pistes d'actions qu'il souhaite porter.

Le Président du syndicat mixte du littoral normand insiste sur l'importance de respecter les directives européennes mais aussi la convention internationale OSPAR dont l'application posera problème à l'avenir, notamment au vu des rejets dans la Baie de Seine. Par ailleurs, s'il est vrai que les études sont nombreuses, une première étape pourrait être de recenser la littérature existante et de la mettre à disposition sur Internet. Au sujet du changement climatique, et au regard des problématiques de l'atelier n°1, cet intervenant soulève également le problème de l'évolution de la frontière entre terre et mer. Sur ce point, une étude prospective à 40 ans serait sans doute intéressante. Les régions Picardie, Basse-Normandie et Haute-Normandie ont confié au syndicat mixte du littoral normand une étude sur l'opportunité de créer un observatoire du littoral, l'objectif étant de rassembler la connaissance et de la mettre à disposition. Cette étude est en cours. Le syndicat mixte a également réalisé un premier travail sur les conséquences du réchauffement climatique en Haute et Basse-

Normandie. Une proposition consisterait à étendre cette étude à l'ensemble des pays européens dotés d'une façade maritime relativement semblable.

Au sujet de la gouvernance, Joseph COSTARD président de la section régionale conchylicole Normandie Mer du Nord – souligne l'importance de sortir des périmètres actuels, c'est-à-dire d'inscrire la réflexion à l'échelle de la Baie de Seine et non de l'estuaire de la Seine.

Louis-Alexandre Romana considère qu'il faut convenir de travailler sur la notion d'échelle : l'échelle amont-aval mais également l'échelle côtière. A son sens, la stratégie doit être établie à l'échelle de la Manche. Par ailleurs, dans le rapport entre connaissance scientifique et décisions, une piste de travail pourrait être d'établir différents scénarios que les scientifiques seraient chargés d'alimenter en connaissances.

Ghislain de Boissieu signale que le groupe national a mis en exergue la nécessité d'inscrire la réflexion dans une démarche de projet, de l'amont à l'aval mais également d'estuaire en estuaire.

François André déplore que la Fédération française amis des moulins n'ait pas été invitée ni au Grenelle de la mer ni au Grenelle de l'estuaire alors que les habitants des moulins sont d'extraordinaires témoins. Il s'interroge par ailleurs sur l'impact de la production d'électricité sur le réchauffement climatique.

Louis-Alexandre Romana signale que la surveillance des centrales nucléaires est assurée dans le cadre d'un projet sur lequel lui-même travaille, pour le compte d'EDF et de l'Etat. Toutes les données collectées depuis 1975 environ sont accessibles. Globalement, les centrales nucléaires entraînent un réchauffement localement mais plus personne ne parle désormais de l'impact des centrales nucléaires.

François Aubert, maire de Saint-Jouin-Bruneval, indique avoir été sensible au propos de M. Romana sur la relation entre la connaissance et la gouvernance. La côte d'Albâtre fait l'objet de nombreux projets, souvent considérés de manière très sectorielle et non dans leur ensemble. La création d'un observatoire de la Côte d'Albâtre permettrait d'avoir une telle approche et de porter un regard objectif sur l'état des lieux et sur les études produites.

La commune de Saint-Join-Bruneval a souhaité mener un diagnostic partagé avec la société Gaz de Normandie en charge du dossier de création d'un terminal méthanier mais n'a pu y participer. François Aubert considère pourtant que la concertation devrait prévaloir. Au final, il apparaît que ce projet entraîne le changement de périmètre d'une zone Natura 2000 proposée par les scientifiques et que le Préfet entend mettre en œuvre une procédure de projet d'intérêt général (PIG). François Aubert demande à être réintégré dans la gouvernance du projet et réclame la remise en cause du PIG ainsi que le maintien de la zone Natura 2000 dans son périmètre de base.

Hubert Fournier, Président de Gaz de Normandie, précise qu'il souhaite depuis plusieurs mois rencontrer le Maire de Saint-Join-Bruneval auquel il a fait part de sa volonté de dialoguer sur ce projet. Il réitère sa proposition. Il lui semble en effet essentiel de recueillir les interrogations et les éventuelles inquiétudes auxquelles les diverses études menées pourraient peut-être répondre. Il signale par ailleurs que la délimitation des zones Natura 2000 n'appartient pas à Gaz de Normandie mais à l'Etat. L'Entreprise est en outre très attachée à la prise en compte du volet environnemental du projet.

François Aubert considère que la France ne pourra pas continuer à brûler des tonnes de pétrole et de gaz sans se poser la question de l'impact sur la biodiversité ou sur le réchauffement climatique. Il fait remarquer que les trois projets d'éoliens actuellement à l'étude permettraient de produire l'équivalent de la consommation des habitants de Seine-Maritime. François Aubert signale par ailleurs à M. Fournier qu'il n'a jamais refusé de le rencontrer mais qu'il souhaite le faire sur des questions précises. Enfin, il signale que Monsieur Beigbeder – ex-patron de Poweo - aurait confirmé avoir eu une influence sur le zonage Natura 2000.

Patrick Lecourt, maire d'Octeville indique avoir reçu Monsieur Fournier, ce qui n'a fait que renforcer son opposition au projet. Il observe que la question du déminage n'a jamais été évoquée et s'interroge par ailleurs sur l'impact sur l'écosystème des milliers de mètres cubes d'eau chlorée refroidie de 6°C qui seront rejetés dans la mer. Enfin, il propose que la création d'une filière de démantèlement des usines en fin de vie soit envisagée.

Madame Lecointe (représentant une association de La poterie Cap d'Antifer), signale qu'à Antifer, deux bacs ne sont équipés que de voiles et non de toits flottants dont l'étanchéité est suspecte. L'atmosphère peut donc être polluée au moment du remplissage des bacs de GNL. Elle déplore par ailleurs la hâte avec laquelle le projet de terminal méthanier semble entériné alors que celui-ci n'a donné lieu ni à étude technique ni à étude publique et qu'il générera en outre d'importants problèmes, notamment d'érosion des falaises. Madame

Lecoindre défend enfin la création d'un Conseil de la côte d'Albâtre qui permettrait d'intégrer les communes littorales à la réflexion.

Daniel Paul, député, partage les propos de François Aubert sur la nécessité d'un moratoire sur le projet de terminal méthanier, renforcé par l'évolution observée des besoins en gaz de la France. Il soutient par ailleurs la proposition consistant à créer une filière de démantèlement des navires en fin de vie, qu'il juge nécessaire dans un pays maritime comme la France. Daniel Paul s'interroge sur les moyens existants de lutte contre les pollutions en Manche et la mise à jour des plans Polmar Mer et Terre. Enfin, il souhaiterait que le Grenelle de la mer soit l'occasion pour le Gouvernement français de défendre la mise en place d'un pavillon européen devant les instances européennes.

Ghislain de Boissieu signale que deux groupes nationaux ont inscrit, parmi les propositions prioritaires, la création d'une filière de démantèlement des navires en fin de vie intégrant une filière de recyclage. Il appartient au Grenelle du Havre, s'il le souhaite, d'affirmer sa volonté de s'approprier cette proposition. La réouverture du dossier « pavillon européen » figure également parmi les priorités de l'un des groupes nationaux.

Benoît Dufumier (responsable du service maritime nord-ouest à la DDEA de Seine-Maritime) signale que les centres interdépartementaux de stockage de matériels de lutte contre les pollutions maritimes sont opérationnels. Des exercices ont lieu tous les trois ans. Les sites écologiques et économiques à protéger en priorité sont identifiés. Enfin, une démarche innovante est en cours à Dunkerque consistant à mettre en place par anticipation un accord cadre permettant de préparer la lutte contre pollutions avec des entreprises. Il rappelle par ailleurs que le port constitue le lieu de contrôle privilégié et efficace du respect de la sécurité maritime des bateaux et des personnels navigants mais aussi des aspects environnementaux, et ce conformément à plusieurs directives européennes.

Monsieur Maheut réclame, au nom des comités régionaux des pêches Nord Pas-de-Calais, Haute-Normandie et Basse-Normandie, l'établissement d'un schéma d'aménagement global de la Manche. Il évoque également les problématiques de sécurité maritime dans les ports, de remorqueurs disponibles et de pollutions. Il observe par ailleurs l'absence de réponse aux problématiques de champs magnétiques en mer créées par les éoliennes. Il déplore enfin que les scientifiques n'aient pas les moyens de conduire des études dans la durée sur la présence des poissons en mer et que les marins pêcheurs soient systématiquement accusés d'être à l'origine de la disparition de la ressource sans que les effets de tous les projets industriels ne soient mesurés.

Un représentant de l'agence de l'eau Seine Normandie souhaite savoir si le sujet de la gouvernance a été abordé dans les ateliers nationaux. L'agence de l'eau lui semble devoir en jouer un rôle certain.

Ghislain de Boissieu signale que ce sujet a été évoqué dans tous les ateliers. Aucune solution précise n'a été proposée. Il espère que des comités opérationnels seront mis en place par le Ministère pour formuler des propositions concrètes sur la base des priorités identifiées.

Sur le sujet de la gouvernance, Monsieur Gélard indique que l'échelle de territoire devra être définie. Une même gouvernance ne pourra être mise en œuvre pour l'ensemble du littoral français compte tenu des différentes problématiques. En outre, cette question est sans doute liée à la réforme du découpage administratif de la France. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'une commune ne peut pas faire face à elle seule à la problématique de l'érosion des falaises ou de pollution des fleuves côtiers.

Louis-Alexandre Romana considère que la gouvernance nécessite l'établissement d'un document de stratégie.

Denis Merville, Président de l'association des maires de France, partage les propositions formulées sur la mise en place d'une filière de traitement des navires en fin de vie, éventuellement en région havraise. Il souligne également l'importance d'éviter d'imposer un tri des déchets à bord des bateaux pour finalement collecter les ordures dans un même container. Il juge par ailleurs anormal que la pêche soit systématiquement interdite entre le Havre et Etretat et souhaite que la situation évolue. Enfin, concernant le terminal d'Antifer, il souhaite que la concertation prévale et que la plage de Saint-Jouin-Bruneval - accessible notamment aux personnes handicapées et aux personnes âgées - soit maintenue.

Frédéric Moncagny de Saint-Aignan signale que le traitement des déchets à bord des navires est un dossier complexe sur lequel la France n'a pas significativement progressé. La France doit d'une part se donner les moyens d'appliquer les directives européennes et d'autre part être plus présente au moment de l'élaboration des décisions aux niveaux européen et international.

Pascal GALICHON (Port du Havre) rappelle que 90 % des échanges commerciaux transitent par la mer et que les trafics sont en constante évolution, d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Les ports doivent donc constamment s'adapter, ce qui nécessite une réflexion sur la gestion des espaces. Cette anticipation ne peut

se faire sans intégrer le volet environnemental – véritable donnée de base. Une prise en compte efficiente doit en outre reposer sur une connaissance scientifique solide, globale et partagée. A cet égard, il est absolument nécessaire que les institutions telles le Conseil scientifique de l'Estuaire puissent se développer ailleurs. Ce conseil de l'Estuaire pourrait en outre être étendu à un périmètre plus large, en cohérence avec les problématiques. Pascal Galifon signale pour finir qu'un diagnostic environnemental est en cours au Port du Havre, dont la problématique des déchets à bord des navires constitue un axe prioritaire.

Claude Barbay convient de la nécessité d'une gouvernance adaptée. Il rappelle toutefois que conformément à une directive européenne, le public doit désormais être associé à la prise de décision dans les grands projets. Pour l'heure, seule l'enquête et le débat publics répondent à cette exigence avec les limites qu'ils présentent. Des améliorations doivent être envisagées en la matière. Par ailleurs, Claude Barbay regrette que le Grenelle de la mer n'ait pas été inclus dans un Grenelle de l'eau, ce qui aurait permis d'intégrer la question du cycle de l'eau dans la réflexion. Il souhaite enfin que les études prospectives réalisées au niveau de l'estuaire soient reprises en intégrant l'hypothèse d'une crise économique telle que celle à l'œuvre actuellement.

Gérard Daras craint que l'organisation de la gouvernance ne s'apparente à une usine à gaz. Il s'étonne en outre que la France ne semble pas envisager d'étudier les solutions mises en œuvre par ses voisins - allemands, anglais ou suédois.

Le Docteur Saint-Gadin signale que Perrine Maltret soutient ce jour une thèse en écologie-toxicologie sur les perturbations endocriniennes générées sur les poissons de la Seine et de l'estuaire par les xénobiotiques dont les effets sur la mise en place du système nerveux dès la vie intra-utérine pourraient expliquer les troubles massifs d'apprentissage observés chez les enfants. Comprendre ce phénomène nécessite d'avoir une culture du vivant, qui n'est ni la culture du juriste, ni de l'ingénieur, ni de l'administratif ni du communicant.

Le journaliste sollicite le point de vue de M. Levert sur les remarques et questions formulées.

Eric Levert signale tout d'abord que le Code des Transport est en voie d'achèvement. Il rappelle par ailleurs que les états-membres se sont engagés à ratifier la convention du travail maritime en décembre 2010 au plus tard, l'objectif de la France étant de jouer un rôle moteur dans la promotion de cette convention en encourageant d'autres pays à la ratifier.

Eric Levert se félicite du débat sur la gouvernance. En la matière, l'un des enjeux consiste à associer les partenaires sociaux et les associations non gouvernementales à la réflexion de l'OMI.

Conclusions

Pour Rémi Caron, Préfet de la région Haute-Normandie, la présente réunion vient d'illustrer tout l'intérêt du débat qu'il convient de mener sur la mer.

Ce débat s'amorce seulement et demande la participation de tous. Cette réunion régionale marque la volonté du Gouvernement de consulter les Français. La mer est un espace de partage, de cohabitation et donc, de dialogue et de conciliation. Tous ont à apprendre de la mer, de ses menaces et de ses potentiels - notamment au regard du changement climatique. Il souligne l'importance de promouvoir les métiers de la mer. Une réflexion collective sur les interactions entre les activités humaines et la mer est nécessaire.

Cette réunion a permis une prise de conscience de l'éventail des questions dans la relation de l'homme à la mer. Les débats témoignent d'un grand intérêt des participants pour la mer et confirment le bien-fondé de la rencontre.

Quatre chantiers essentiels semblent se dégager des débats:

- le développement de la connaissance et de la surveillance des milieux naturels : les moyens devront être renforcés, mutualisés et les résultats valorisés ;
- la définition d'une nouvelle approche territoriale intégrée, privilégiant la solidarité amont, aval et transversale et d'une vision stratégique de l'ensemble des activités liées à la mer dans le cadre d'un schéma régional ou de façade maritime ;

- la formation de tous les intervenants aux enjeux complexes de la mer afin d'en faire des acteurs conscients et qualifiés du développement durable entre la terre et la mer et la formation des jeunes aux métiers de la mer ;
- la recherche d'une juste gouvernance des questions relatives à la mer en décloisonnant les lieux de débat, en renforçant les liens entre scientifiques et décideurs et en améliorant la participation du public.

Ce Grenelle de la mer ambitionne un renouveau dans la manière d'appréhender la mer et la relation de l'homme à la mer. Rémi Caron remercie l'ensemble des parties prenantes. Cette rencontre régionale alimentera la table-ronde finale, c'est-à-dire la réflexion partagée pour l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée de la mer et du littoral qui sera définie cet été.

Philippe Périssé s'associe à ces remerciements puis complète la réponse apportée par la DDEA sur les pollutions. Indépendamment des dispositifs de protection à terre, la lutte contre les pollutions s'appuie également sur des opérations de prévention en amont, grâce notamment à une forte implication de la justice, sur la présence en Manche de deux remorqueurs d'intervention et d'assistance chargés de mettre en sécurité les navires victimes de difficultés en mer et sur la mobilisation de bâtiments de lutte contre les pollutions en mer. Quant aux plans Polmar, ils sont régulièrement testés.

Philippe Périssé signale que ce Grenelle aurait pu être intitulé Grenelle de la mer régionale dans la mesure où la Manche est une mer régionale conformément aux termes de la directive européenne de juin 2008 sur la stratégie pour le milieu marin. Les dispositions prises au niveau nationales devront s'intégrer dans ce cadre plus large, dans une démarche de planification des activités, l'objectif étant d'intégrer les usages sous la forme d'un développement durable. Un raisonnement global et transversal est nécessaire compte tenu de l'interdépendance des préoccupations de chacun. Sur ces sujets, il convient d'avancer ensemble. Les structures mer de l'Etat y sont déterminées. Les travaux de ce jour viendront alimenter le débat national.